



## Commission de l'Intéressement du 10 mai 2012.

### Résultats 2011.

La CFTC, à l'initiative depuis près de 10 ans du dossier « Intéressement », a de nouveau en juin 2011 renégocié un nouveau protocole pour les années 2011 à 2013.

Bien que le projet « Intéressement » soit périodiquement critiqué par certaines Fédérations syndicales qui font croire que l'intéressement c'est du salaire en moins, ce qui est une véritable escroquerie intellectuelle, les deux fonds n'étant pas identiques structurellement, la CFTC a de nouveau pris ses responsabilités et force est donnée de constater que encore cette année 2012 apportera un réel plus à l'ensemble des salariés de l'Institution.

Les chiffres ci-dessous montrent une réelle progression pour 3 branches. La CFTC regrette cependant que, pour la première fois les résultats de la branche famille soient en retrait par rapport aux années antérieures. La CFTC a demandé des explications claires sur ce constat et il en ressort une contrainte de la Tutelle qui veut « aligner par le bas » l'ensemble des branches. La CFTC s'est insurgée contre une telle position de la tutelle qui pénalise fortement les salariés de la branche famille. Nous informons les représentants des branches que nous serons encore plus exigeants lors de la négociation des paramètres prévus en juin 2012.

#### **Branche recouvrement : Taux utilisation enveloppe budgétaire : 91,20%**

Pour l'année 2011, le montant de la masse salariale hors charges s'élève à 518,4 millions d'€.

La masse globale d'intéressement maximale est de 12,960 millions d'€, répartie en une part nationale (40%) et une part locale (60%) d'intéressement. Elle est ainsi en hausse de 3,2% par rapport à 2010.

Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche recouvrement (ACOSS, UR, CERTI, CGSS et CCSS) s'établit à 14126 en 2011 contre 14739 en 2010.

#### **► LA PERFORMANCE NATIONALE**

La performance nationale est déterminée en fonction des résultats obtenus par la branche Recouvrement sur un ensemble de 11 indicateurs nationaux liés aux grands objectifs de la COG 2010-2013. Une pondération est appliquée à chacun des indicateurs.

Ainsi, le **coefficient de performance nationale pour l'exercice 2011 s'établit à 84,2%**.

#### **► LA PERFORMANCE LOCALE**

Pour l'année 2011, celle-ci varie de 69,99% à 100%. La performance locale moyenne s'établit à 95,27% tous organismes confondus (y compris part recouvrement des CGSS, de la CMAF, de l'ACOSS et de la CCSS de Lozère).

La prime d'intéressement au titre de la part locale s'établit ainsi entre 385,26€ et 550,48 €.

#### **LA PRIME D'INTERESSEMENT 2011**

Tous les salariés des organismes de la branche Recouvrement (hors CGSS, CMAF et CCSS) percevront une prime d'intéressement 2011 comprise entre 809,96€ et 859,45 €.

### **Branche famille : Taux utilisation enveloppe budgétaire : non communiqué.**

Pour l'année 2011, le montant de la masse salariale, hors charges, s'élève à 1 157 millions d'€ soit une évolution de 0,8 % par rapport à 2010.

Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la Branche Famille s'établit, du fait du décompte des absences, à 33 278 en 2011 contre 35 726 en 2010. En 2011, 1 793 Cdd bénéficient de l'intéressement contre 1 927 en 2010.

#### ► LA PERFORMANCE NATIONALE

La part nationale se calcule à l'aide d'une note de performance institutionnelle qui s'élève à 4,08 sur 5 en 2011. La part nationale d'intéressement s'élève donc à 9,44 M€ en 2011 contre 11,48 M€ en 2010. Cela est dû en partie à la dégradation de 2 indicateurs délais de traitement et efficacité téléphonique.

Le montant est fixé à 284 euros

#### ► LA PERFORMANCE LOCALE

Toutes les Caisses sont éligibles à la part locale d'intéressement. La somme affectée à la part locale d'intéressement est de 15,56 M€ en 2011 contre 15,47 M€ pour 2010. Il convient de noter que 34 Organismes atteignent la note de performance maximum en 2011 contre 25 en 2010.

La part individuelle locale moyenne est de 468 €.

Il nous est précisé que le dispositif de corrélation avec l'évolution de la charge de travail n'a pas été reconduit suite à demande de la tutelle.

Sur la départementalisation, une appréciation particulière par prise en compte des meilleurs résultats de chaque caisse au niveau départemental.

### ***LA PRIME D'INTERESSEMENT 2011***

Tous les salariés des organismes de la branche famille percevront une prime d'intéressement 2011 comprise entre 606 euros et 806 euros.

### **Branche Maladie : Taux utilisation enveloppe budgétaire : 82.24%**

Pour l'année 2011, le montant de la masse salariale hors charge s'élève à 3 220,72 millions d'euros.

➤ Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche maladie) s'établit à **86 010** en 2011.

#### ► LA PERFORMANCE NATIONALE

La performance nationale est déterminée au vu des résultats obtenus par les organismes sur l'ensemble des 10 indicateurs nationaux regroupés sous 3 domaines, une pondération est appliquée à chacun des indicateurs suivant l'importance fixée à chaque indicateur.

Ainsi, le taux de réussite de performance nationale pour l'exercice 2011 est égal à 82,57%. Le montant est fixé à 309,17 euros.

#### ► LA PERFORMANCE LOCALE

En fonction des résultats 2011 des indicateurs de l'intéressement, chaque organisme se verra attribuer un coefficient de performance locale. Le coefficient de performance en 2011 varie de 55,33% à 99,99%. Ainsi, la performance locale moyenne s'établit à 84,19%.

### ***LA PRIME D'INTERESSEMENT 2011***

Tous les salariés des organismes de la branche maladie percevront une prime d'intéressement 2011 comprise entre 673.26 euros et 870.80 euros

### **Branche retraite : Taux utilisation enveloppe budgétaire : 85.44%**

Pour l'année 2011, le montant de la masse nationale d'intéressement s'élève à 12 031 974,41 euros. Comparativement à 2010, elle progresse de 1,06%.

Le nombre de salariés (équivalents temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche retraite (y compris les agents de la MSA des CGSS) s'établit à 12 953,86 pour l'exercice 2011 (dont 180,7 CDD).

► LA PERFORMANCE NATIONALE

La mesure des organismes s'effectue à l'aide des 27 indicateurs et des objectifs quantifiés qui s'y rapportent, tels qu'ils figurent dans les Contrats Pluriannuels de Gestion 2009/2013.

Le taux de réussite de performance nationale pour l'exercice 2011 est égal à 86.77%.soit un montant part national de 322 euros.

► LA PERFORMANCE LOCALE

Dès lors que la caisse régionale atteint 75% des points mesurables, une prime locale d'intéressement, basée sur la part régionale (soit 557,30 euros) de l'enveloppe consacrée à l'intéressement, est servie proportionnellement aux points obtenus.

La part individuelle locale d'intéressement moyenne est de 471,57 euros, avec un maximum versé de 535,52 euros.

Seule la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane n'est pas éligible à la part locale d'intéressement.

***LA PRIME D'INTERESSEMENT 2011***

Tous les salariés des organismes de la branche retraite percevront une prime d'intéressement 2011 comprise entre 793,57 euros et 857,52 euros.

Cette année encore ,en juin 2012, la CFTC négociera durement avec les Branches les nouveaux paramètres pour que les salariés de l'Institution puissent continuer à bénéficier en juin 2013 du versement d'un digne montant de l'intéressement et apporter un peu de pouvoir d'achat aux salariés d'un montant identique pour tous dans une même branche, sans hiérarchisation et sans notation à la tête du client .....

## **ET POUR APRES ???**

### **....QUI DEFENDRA VRAIMENT L'INTERESSEMENT DES PETITS SALARIES ?**

En ce qui concerne les négociations prévues en juin 2013, pour l'intéressement versé en 2014, il conviendra que les Fédérations qui seront encore présentes à la table des négociations ne veuillent pas mettre à mal ce toujours fragile dossier.

**SI VOUS SOUHAITEZ GARDER VOTRE INTERRESSEMENT ENCORE DE LONGUES ANNEES, SOUTENEZ LA CFTC QUI DEMAIN SERA LA SEULE A DEFENDRE CE DOSSIER ET A AMELIORER VOTRE POUVOIR D'ACHAT.**